

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 047-2016
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☒
N° d'affaire: 2016.RRGR.216

Déposée le: 02.03.2016

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Oui
Déposée par: CFor (Zäch, Burgdorf) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: 1004/2016 du 7 septembre 2016
Direction: Direction de l'instruction publique
Classification: -
Proposition du Conseil-exécutif: **Adoption**



9e année : assurer une transition réussie vers la formation professionnelle

Le Conseil-exécutif, en collaboration avec les associations professionnelles, veille à ce que les écoles du degré secondaire I disposent, pour la dernière année de scolarité obligatoire, de modules d'entraînement spécifiques pour préparer les élèves aux filières professionnelles du degré secondaire II.

Développement :

La Direction de l'instruction publique met à disposition, sur Internet, des informations sur les différentes possibilités de planification de l'enseignement lors de la dernière année de scolarité obligatoire (9^e année pour la partie germanophone du canton). L'idée est notamment de proposer une offre largement personnalisée, pour motiver davantage les élèves :

1. *Dans les branches principales et les domaines de compétences requis, les élèves peuvent se préparer de manière ciblée aux filières de formation du degré secondaire II.*
2. *La motivation des élèves en 9^e année reste intacte, même s'ils ont déjà signé un contrat d'apprentissage.*

(citation de la brochure de la Direction de l'instruction publique consacrée à la 9^e année et publiée en allemand)

Il est possible de compléter cette offre par des recueils d'exercices et des modules d'entraînement en ligne liés à des ateliers d'apprentissage qui permettent, le cas échéant, une préparation individuelle et spécifique à la formation professionnelle en allemand et en mathématiques. Diverses associations professionnelles, qui déplorent les lacunes scolaires des élèves, s'emploient aujourd'hui déjà à les combler en proposant leurs propres cours complémentaires dispensés en parallèle à l'école obligatoire (p. ex. dans le secteur de la construction).

En collaboration avec l'école obligatoire, la PHBern, les écoles professionnelles et les associations professionnelles, il y a lieu d'élaborer des offres de formation qui aident à combler les lacunes de compétences dans les branches principales enseignées dans le cadre de la formation professionnelle. Un exemple de mise en œuvre réussie est la plateforme en ligne allemande « bettermarks », qui permet aux élèves d'évaluer leur niveau de compétences en mathématiques et propose des solutions d'apprentissage adaptées à chaque élève.

Réponse du Conseil-exécutif

La présente motion porte sur un domaine ressortissant exclusivement au Conseil-exécutif (motion ayant valeur de directive). Le gouvernement dispose ainsi d'une latitude relativement grande en ce qui concerne le degré de réalisation des objectifs fixés, les moyens à mettre en œuvre et les modalités pratiques. Il lui appartient de décider en dernier ressort.

A l'heure actuelle, les établissements de la scolarité obligatoire disposent d'une grande latitude pour organiser la 11^e année afin de préparer les élèves de manière ciblée à la solution de raccordement de leur choix. La Direction de l'instruction publique met déjà à disposition différents outils d'aide (voir www.erz.be.ch, rubrique consacrée à la flexibilisation de la 11^e année¹). La Commission de la formation demande au Conseil-exécutif que des modules d'entraînement spécifiques supplémentaires soient proposés pour préparer les élèves aux filières professionnelles.

Le système éducatif suisse avec ses deux voies d'accès à l'enseignement supérieur et au monde du travail, à savoir les écoles moyennes et la formation professionnelle duale, est considéré comme un modèle de réussite dans le monde entier. Ce système implique cependant que les adolescents et adolescentes choisissent à un stade précoce, à savoir à l'école obligatoire, l'une de ces voies et même une profession. Cette situation pose d'une part de grandes exigences à la préparation au choix professionnel. D'autre part, les enseignants et enseignantes doivent relever le défi de préparer leurs élèves de la manière la plus ciblée possible à la solution de raccordement choisie. Le fait que nombre des élèves ont déjà signé leur contrat d'apprentissage plusieurs mois avant la fin de la scolarité obligatoire ne contribue pas vraiment à leur motivation scolaire en dernière année.

Grâce à la flexibilisation de la 11^e année, les membres du corps enseignant ont, depuis l'année scolaire 2013-2014, la possibilité de proposer aux élèves des programmes adaptés. Commencer un apprentissage représente un grand défi pour les élèves concernés. Les compétences requises dans les plus de 250 professions sont très hétérogènes. Le *Lehrplan 21* apportera une amélioration en harmonisant, aussi en Suisse alémanique, les exigences fondamentales et en posant les bases pour les formations subséquentes. De plus, les élèves pourront exercer de manière ciblée leurs compétences dans le champ professionnel concerné grâce notamment à la nouvelle discipline « Individuelle Vertiefung und Erweiterung » (IVE, approfondissement et enrichissement individuels)².

¹ www.erz.be.ch/flexibilisation11e

² Introduction du *Lehrplan 21* de l'école enfantine à la 9^e le 01.08.2018, en 10^e le 01.08.2019 et en 11^e le 01.08.2020 (dans la partie germanophone uniquement)

Fruit de la collaboration entre l'Union suisse des arts et métiers, la CDIP et les organisations du monde du travail, la plateforme nationale www.profilsdexigences.ch regroupe les profils d'exigences pour les différentes professions. Les principales compétences exigées dans les 150 professions les plus fréquemment choisies sont ainsi explicitées. Les membres du corps enseignant de la scolarité obligatoire et les centres d'orientation professionnelle ont déjà commencé à utiliser ces profils d'exigences dans le cadre de la préparation au choix professionnel. Des exercices supplémentaires seraient utiles pour améliorer l'entraînement spécifique aux compétences requises. En 2006, dans le cadre du projet « Fit für die Lehre » (prêt pour l'apprentissage), la Direction de l'instruction publique a publié pour chaque profession, conjointement avec les écoles professionnelles, des modèles de tests de niveau et de tests proposés au premier semestre dans les écoles professionnelles. Ceux-ci n'ont toutefois plus été actualisés ces dernières années, faute de ressources, et ont été finalement retirés des pages Internet. Par la suite, différentes organisations du monde du travail ont mis en place des modules d'entraînement sur une base volontaire.

Le bon ajustement de la transition entre l'école obligatoire et l'apprentissage est une condition centrale pour la réussite de notre système de formation dual. Bien préparer les élèves qui quittent l'école permet de les aider à réussir leur apprentissage. En raison de l'hétérogénéité de la formation professionnelle, la scolarité obligatoire ne peut à elle seule remplir cet objectif. Elle a besoin du soutien des partenaires de la formation professionnelle, tout particulièrement des organisations du monde du travail et des écoles professionnelles. Le Conseil-exécutif juge pertinent d'encourager le dialogue à ce niveau comme le demande la motion et de compléter de manière adéquate les profils d'exigences par des exercices concrets et des modules d'entraînement.

Destinataire

- Grand Conseil